

**Annabel-TORCHEUX**

**L'ENTRE DEUX, UNE PASSERELLE VERS L'INSERTION**

EXPERTISE TECHNIQUE

**CAFERUIS - Année 2018**

## SOMMAIRE

### TABLE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS

<b>INTRODUCTION</b> .....	p. 1
<b>I. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION : L'état des lieux</b> .....	p. 2
1.1. L'Association.....	p. 2
1.2. Le Pôle Social.....	p. 3
1.3. Les équipes.....	p. 4
1.4. Les résidents du FH et les usagers du SAVS.....	p. 4
<b>II. ANALYSE DE LA SITUATION : La prise en compte des nouveaux besoins</b> .....	p. 5
2.1. La commande publique.....	p. 5
2.2. Les difficultés des professionnels et du public.....	p. 6
<b>III . PRECONISATIONS : Un dispositif transversal au sein du Pôle Social</b> .....	p. 7
3.1. Des appartements de transition.....	p. 7
3.2. Une mise en œuvre co-construite.....	p. 8
<b>CONCLUSION</b> .....	p. 10
<b>TABLE DES ANNEXES</b> .....	p. 11
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	p. 26

## TABLE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS

**ANESM** : Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements et Services sociaux et Médico-sociaux

**ASS** : Assistant de Service Social

**CASF** : Code de l'Action Sociale et des Familles

**CAT** : Centre d'Aide par le Travail

**CCAH** : Comité national Coordination Action Handicap

**CDAPH** : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

**CESF** : Conseiller en Économie Sociale Familiale

**CNSA** : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

**EA** : Entreprise Adaptée

**ERP** : Établissement Recevant du Public

**ES** : Éducateur Spécialisé

**ESAT** : Établissement et Service d'Aide par le Travail

**ETP** : Équivalent Temps Plein

**FH** : Foyer d'Hébergement

**FO** : Foyer Occupationnel

**FOJ** : Foyer Occupationnel de Jour

**GEVA** : Guide d'évaluation des besoins de compensation des personnes handicapées

**IR** : Institut de Rééducation

**ITEP** : Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique

**ME** : Moniteur Éducateur

**PCH** : Prestation de Compensation du Handicap

**SAD** : Service d'Accompagnement à Domicile

**SAVS** : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

**SESSAD** : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile

**SSAD** : Service de Soutien et d'Aide à Domicile

## INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, au niveau international on assiste, à un changement important de la place faite aux personnes handicapées .

En l'an 2000 la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne <sup>1</sup>, puis en 2006 la Convention des Droits des Personnes Handicapées des Nations Unies participent chacune au changement de paradigme ; on passe alors d'une approche caritative et médicale à une approche basée sur les Droits de l'Homme. La France ainsi que quatre-vingt-cinq pays des Nations Unies, s'engagent à leur garantir une Égalité des chances et à leur assurer une complète inclusion dans la société. La personne dite « handicapée » n'est plus considérée comme une personne « vulnérable, incapable » qui doit être protégée et assistée mais un citoyen à qui on se doit d'offrir une place entière dans la société .

« *Relever le défi du vivre ensemble* » pour devenir une société « *plus solidaire, favorisant l'inclusion et la justice sociale* »<sup>2</sup> est donc , un des grands enjeux de notre époque.

A travers mes quinze années d'expériences d'éducatrice dans le champ du handicap, j'ai pu constater que dans les faits, le choix du lieu de vie et des prestations<sup>3</sup> d'accompagnement, étaient loin d'être aussi simple pour eux. Aussi, en tant que futur cadre intermédiaire et actrice du « travail social »<sup>4</sup> , j'ai souhaité me mobiliser sur ce sujet.

Pour ce faire, j'ai choisi d'effectuer mon stage au sein d'une association Varoise qui intervient dans le champ de l'insertion auprès des enfants et des adultes en difficultés. Celle-ci, m'a donné la possibilité, de réfléchir et d'intervenir pour améliorer l'accompagnement vers l'insertion en milieu ordinaire au sein de leur Pôle Social. En effet , aujourd'hui ,le constat général des professionnels du FH et des SAVS du Pôle Social fait état de difficultés **à évaluer, préparer et accompagner les personnes désireuses de quitter le domicile des parents ou le foyer d'hébergement, pour vivre en appartement autonome en milieu ordinaire**<sup>4</sup>. Dès lors qu'un résident du foyer d'hébergement souhaite intégrer un appartement, seul ou en couple, il ne bénéficie d'aucune réelle mise en situation d'évaluation de son autonomie et de possibilités pour s'y essayer. Il en est également de même pour les usagers suivis par les SAVS, vivants chez leurs parents et désireux de s'émanciper ou contraints de partir.

---

<sup>1</sup> Dans l'Article 26 – Intégration des personnes handicapées « *L'Union reconnaît et respecte le droit des personnes handicapées à bénéficier de mesures visant à assurer leur autonomie , leur intégration sociale et professionnelle et leur participation à la vie de la communauté* ».

<sup>2</sup> Extrait de l'Édito du Schéma des Solidarités Départementales , Enfance , Autonomie , Insertion , 2014-2018

<sup>3</sup> Dans l'Art. 19 -Autonomie de vie et inclusion dans la société. « *Les États Parties à la présente Convention reconnaissent à toutes les personnes handicapées le droit de vivre dans la société, avec la même liberté de choix que les autres personnes, et prennent des mesures efficaces et appropriées pour faciliter aux personnes handicapées la pleine jouissance de ce droit ainsi que leur pleine intégration et participation à la société ...* »

<sup>4</sup> Décret du 6 mai 2017 relatif à la définition du travail social « *Le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux , à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté ...*»

<sup>4</sup> Synthèse des entretiens avec les professionnels du Pôle-Social

**Ainsi, dans un contexte où les établissements et les services médico-sociaux sont aujourd'hui appelés à œuvrer davantage à l'inclusion des personnes dans la société, à répondre à leurs besoins, leurs attentes et à leur donner le choix, que peut-on imaginer pour faciliter et sécuriser leur parcours vers un logement autonome ?**

**Autrement dit, en tant que cadre intermédiaire, comment puis-je aider les équipes du FH et des SAVS du Pôle Social à faciliter l'accompagnement des personnes en situation de handicap vers un logement autonome en milieu ordinaire ?**

Cette expertise technique a été menée au cours de mes 210 heures de stage, par une approche participative, en sollicitant les professionnels, les usagers et les partenaires afin de pouvoir relever les enjeux qui en découlent pour chacun d'eux et d'aboutir à un diagnostic. Après un temps d'analyse et de réflexion personnelle, enrichie des suggestions des différents acteurs concernés, j'ai pu proposer des préconisations afin d'améliorer l'offre de service au sein du Pôle Sociale dans le domaine de l'insertion en milieu ordinaire.

## **I. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION : L'état des lieux**

### **1.1. L'Association**

L'Association est née<sup>5</sup> en 2014, de la fusion de trois associations varoises qui œuvraient chacune à l'insertion des enfants et des adultes en difficultés.

Aujourd'hui, sa vocation essentielle, réside à « *servir l'œuvre collective et sociale de personnes handicapées à l'égalité des droits et des chances, en leur accordant une place entière selon une action fondée sur l'apprentissage, le travail, la progression de l'autonomie et l'insertion, dans un souci de qualité du service rendu* »<sup>6</sup>.

L'Association est un des acteurs majeurs dans le Var dans le champ de l'insertion et de l'autonomie par le travail et l'hébergement qui emploie 150 salariés et accueille 400 bénéficiaires. Elle s'organise en trois pôles rattachés à un siège central<sup>7</sup> sous la responsabilité d'un Directeur Général. L'Association a une exigence de qualité et souhaite ainsi « *Poursuivre la politique d'adaptation aux besoins des usagers accueillis et favoriser une politique de développement...* »<sup>8</sup>. Dans ce sens, des projets d'extension de services sont déjà en cours et d'autres sont à venir. Notamment, la création d'un FH/FO avec hébergement qui est programmée pour 2018, en réponse aux besoins grandissants d'accueil des personnes âgées en situation d'handicap dans la région.

---

<sup>5</sup> Annexe 1 - L'origine de l'Association

<sup>6</sup> Extrait de l'Évaluation Interne SAVS Toulon, 2012

<sup>7</sup> Annexe 2 - L'organigramme de l'Association

<sup>8</sup> Extrait des orientations du Projet associatif, 2014-2018

A ce jour, l'Association se pose la question du devenir des bâtiments du foyer d'hébergement, vétustes et inadaptés, dont ils sont propriétaires. Ces locaux sont peut-être, une opportunité, d'améliorer et diversifier l'offre de service en faveur des bénéficiaires du Pôle Social. D'autant que l'Association a l'avantage d'avoir une situation financière saine, avec des fonds propres importants permettant des investissements.

## 1.2. Le Pôle Social

Le Pôle social, sous la responsabilité d'une directrice Adjointe, rassemble<sup>9</sup> aujourd'hui, deux SAVS, un FH et un FOJ, pour l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement d'une centaine d'adultes en situation de handicap dont des travailleurs de l'ESAT de l'Association. Ces structures ont pour mission commune, d'apporter une aide dans la gestion de la vie quotidienne des personnes, de promouvoir leur autonomie et leur insertion dans la société. Celles-ci fonctionnent sous la tutelle et avec les financements du Département.

**'Zoom' sur le cadre réglementaire :** Historiquement, les établissements et services du secteur médico-social étaient régis par la loi du 30 juin 1975, modifiée et modernisée par les lois n° 2002-2<sup>10</sup>, n° 2005-102<sup>11</sup>. Celles-ci fixent de nouvelles règles relatives aux droits des personnes qui inscrivent leur place, dorénavant « au centre du dispositif ». A savoir : des personnes reconnues dans leurs droits comme des sujets, acteurs et auteurs de leur projet de vie, des citoyens à part entière, ayant la possibilité d'envisager un « *destin de vie autonome hors de la prise en charge continue du secteur spécialisé ou de ses parents* »<sup>12</sup>. En effet, la loi 2005-102 prévoit diverses mesures et aides financières et/ou humaines<sup>13</sup> afin de faciliter leur participation et leur inclusion dans la société.

**'Zoom' sur les établissements et services :** Les SAVS, le FH et le FOJ sont répartis<sup>14</sup> entre les sites de Toulon et de Solliès-Pont. Ces structures ont été créées progressivement, en réponse aux besoins des usagers, repérés par l'Association ou les pouvoirs publics. Les SAVS sont apparus en premier, en prolongement des ESAT (ex CAT). Ensuite, le FH a été mis en place « *pour répondre aux besoins de travailleurs ESAT dont le suivi SAVS n'était plus adapté et, également, aux jeunes désireux de s'orienter vers l'accès à plus d'autonomie. Le FH était ainsi un tremplin, un lieu d'évaluation des compétences et d'apprentissages des*

---

<sup>9</sup> Annexe 3 - L'organigramme du Pôle Social

<sup>10</sup> La loi du 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale

<sup>11</sup> La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

<sup>12</sup> CHARLOT J-L, (2016) *Le pari de l'habitat, Vers une société plus inclusive avec et pour les personnes en situation de handicap ?*, Le Harmattan, Paris, page 27

<sup>13</sup> La Prestation de Compensation du Handicap permet de recevoir des aides financières humaines, techniques, animalières, spécifiques ou exceptionnelles, pour l'aménagement du logement, d'un véhicule ou de surcoûts liés aux transports et peut maintenant être mutualisée.

<sup>14</sup> Annexe 4 - Le sociogramme

*tâches de la vie quotidienne* »<sup>15</sup> . Le FH disposait, dès l'origine en 2001, d'un studio pour cette préparation ; mais ce dispositif n'existe plus aujourd'hui. Actuellement le FH s'oriente principalement sur « *l'accompagnement à la personne dont le projet est de rester en FH* »<sup>16</sup> pour s'y maintenir. Enfin, les créations, du FOJ et du futur FO/FH, s'inscrivent, dans une logique de continuité de parcours aux personnes vieillissantes en situation d'handicap.

Si ces évolutions favorisent les passages d'une « Institution » à une autre, elles ne facilitent pas pour autant les passages vers le milieu ordinaire. En effet, comment les équipes peuvent-elles préparer les résidents à la vie autonome sans l'appui du dispositif de transition «studio». Actuellement, n'y a-t-il pas un risque que le projet de vie ne s'élabore par défaut ou /et au détriment du milieu ordinaire ? Aussi, ne faut-il pas, dès alors, réfléchir à élargir la possibilité du choix du lieu et mode de vie ?

### **1.3. Les équipes**

Le Pôle Social regroupe vingt un salariés, répartis sur les différents services, en 4 équipes éducatives, pour le suivi d'une centaine d'utilisateurs. Après la fusion en 2014, la Directrice Adjointe du Pôle Social, a réorganisé les services et réactualisé les projets éducatifs, en référence à la loi 2002-2 et aux recommandations de l'ANESM ,en collaboration avec les équipes. Points positifs d'améliorations qui ont été relevés lors des dernières évaluations externes de 2013 et 2015.A ce jour, les différentes équipes sont stabilisées et fédérées autour de valeurs et d'objectifs communs.

Par ailleurs sur les SAVS , j'ai relevé <sup>17</sup> que prochainement plusieurs départs à la retraite permettraient, éventuellement, de diversifier les postes et les qualifications ( ex CESF<sup>18</sup> , ...) mais aussi d'attribuer si besoin ,un poste à temps plein , pour une mission différente. Il existe donc ici, des conditions favorables, et une réelle marge de manœuvre dans la gestion des ressources humaines, des atouts précieux, qui donnent la possibilité d'entreprendre plus facilement des projets de développement.

### **1.4. Les résidents du FH et les utilisateurs du SAVS**

Sur la base des informations collectées auprès des équipes du FH et des SAVS, au cours de réunions<sup>19</sup> et à la lecture des documents internes<sup>20</sup>, il apparaît une nette diversification du profil du public au cours des dernières années.

---

<sup>15</sup> Extrait du Projet d'Établissement du FH, 2016-2020, p 18

<sup>16</sup> Idem

<sup>17</sup> Annexe 5 - La composition des équipes du FH et des SAVS

<sup>18</sup> Conseillère en économie sociale et familiale

<sup>19</sup> Annexe 6 - Questionnaire à l'attention des professionnels du FH et des SAVS

A l'origine, le public accueilli au sein des Associations, était âgé de 20 à 40 ans, présentait majoritairement des déficiences mentales légères, travaillait en ESAT et aspirait à l'accession à un logement autonome avec ou non l'appui d'un suivi SAVS.

En 2011, les SAVS se sont vu imposé un nouvel agrément « tout public » qui a eu pour conséquence d'élargir l'admission à des personnes présentant des troubles psychiques ou des difficultés sociales importantes. Les modalités d'accueil ont également changé, en intégrant, aux suivis réguliers, des suivis séquentiels.

Aujourd'hui, le public accueilli au sein du Pôle Social<sup>21</sup> est sensiblement plus âgés de 30 à 60 ans, et présente des déficiences mentales légères mais aussi des troubles psychiques et des difficultés sociales. Leurs projets :

- Le maintien du placement en FH ou du suivi par le SAVS<sup>22</sup>.
- L'accession au milieu ordinaire ou le maintien dans le milieu ordinaire<sup>23</sup>.
- L'orientation vers un établissement plus adapté (en raison de maladie, âge ...) <sup>24</sup>.

En conclusion, le Pôle Social doit faire face à des évolutions importantes concernant le public accueilli, une diversité dans l'âge, dans les problématiques liées aux handicaps et dans les choix des projets de vie. Des changements qui rendent la personnalisation de l'accompagnement plus complexe.

## **II. ANALYSE DE LA SITUATION : La prise en compte des nouveaux besoins**

### **2.1. La commande publique**

#### **'Zoom' sur les besoins du territoire**

Dans le cadre de la décentralisation, la loi a délégué la gestion opérationnelle des dispositifs de proximité aux Départements. Ainsi, les orientations du Pôle Social doivent tenir compte notamment des directives énoncées dans le Schéma des Solidarités Départementales 2014-2018 du Var, Enfance Autonomie et Insertion ainsi que du Schéma Régional d'Organisation Médico-sociale, Composante du projet régional de santé Paca 2012/2016.

Chacune de ces directives souligne l'importance de favoriser le maintien à domicile ou l'accès en milieu ordinaire. Par la mise en place de : *« passerelles entre le domicile et les établissements »*, de *« dispositifs de logement innovants »* <sup>25</sup>, ou en diversifiant *« les*

---

<sup>20</sup> Bilans d'activités, des différents Projets de services et Projet d'établissements du Pôle Social

<sup>21</sup> Annexe 7 - Questionnaire à l'attention des résidents et des usagers

<sup>22</sup> Estimation d'après enquête, 60% pour le FH - 70% pour le SAVS Toulon - 70% pour le SAVS Solliès-Pont

<sup>23</sup> Estimation d'après enquête, 30% FH - 10% pour le SAVS Toulon - 20% pour le SAVS Solliès-Pont

<sup>24</sup> Estimation d'après enquête, 10% pour le FH - 20% pour le SAVS Toulon - 10% pour le SAVS Solliès-Pont

<sup>25</sup> Extrait du Schéma des Solidarités Départementales 2014-2018 du Var, Enfance Autonomie et Insertion

*modes d'accueil* », ou la « *création de formules innovantes et expérimentales ...* »<sup>26</sup>. En résumé, « *initier et développer une réflexion sur les structures intermédiaires entre le domicile et l'établissement en s'appuyant sur les expériences existantes* »<sup>27</sup>.

La désinstitutionnalisation « *n'est pas de sortir les personnes des institutions mais de leur permettre de reconquérir le contrôle de leur vie comme des citoyens à part entière* »<sup>28</sup>. C'est est un processus qu'il faut envisager comme une transformation des modèles institutionnels traditionnels et non comme la fin des institutions en soi.

La Conférence Nationale du Handicap de décembre 2014 insiste sur le développement d'une offre de logement adaptée et appel à développer l'habitat inclusif.<sup>29</sup> Tout comme l'ANESM<sup>30</sup> qui recommande dans la synthèse sur « *Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement* », d'« *inscrire l'accueil en collectivité dans une palette plus diversifiée de modes d'intervention sur le territoire, afin d'éviter que l'accueil en collectivité se fasse par défaut* ».

### **'Zoom' sur les besoins couverts et non couverts**

Malgré les injonctions législatives relatives à la diversification de l'offre de service, celles-ci sont encore géographiquement et numériquement limitées<sup>31</sup> sur le territoire Varois. Néanmoins, j'ai pu constater que plusieurs associations revoient, actuellement leurs offres de service, en proposant des logements de transitions ou des formules d'habitat alternatif (ex : « *appartements satellite* », appartements semi- autonome <sup>32</sup>...).

Ainsi, dans un contexte économique difficile, où les limites budgétaires contraignent à optimiser les moyens existants par la mutualisation et incitent à l'absorption-fusion, l'Association ne doit elle pas diversifier son activité pour rester en concurrence et répondre aux attentes publiques ?

## **2.2. Les difficultés des professionnels et du public**

La synthèse des réponses<sup>33</sup> des équipes, fait ressortir des difficultés récurrentes, dans le cadre de l'accompagnement des personnes vers l'insertion, telles que :

- Recueillir des informations fiables concernant les raisons de l'orientation .La notification d'orientation de la CDAPH, n'apporte, en effet, aucun renseignement à ce sujet, ni sur la

---

<sup>26</sup> Extrait du Schéma Régional D'organisation Médico-sociale, Composante du projet régional de santé Paca 2012 / 2016

<sup>27</sup> Idem

<sup>28</sup> La Charte des Droits Fondamentaux, Congrès de Madrid, 20-23 mars 2002

<sup>29</sup> Annexe 12 - Réflexions autour de notions

<sup>30</sup> L'Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements et des Services sociaux et Médico-sociaux (ANESM)

<sup>31</sup> Annexe 8 - Cartographie des partenaires

<sup>32</sup> Annexe 9 - Entretiens Partenaires

<sup>33</sup> Annexe 6 - Questionnaire à l'attention des professionnels du FH et des SAVS

situation de la personne. Les informations obtenues auprès de l'utilisateur ne sont pas toujours fiables.

- Recueillir leur parole pour cerner leurs besoins et attentes, du fait de leurs difficultés d'expression, de compréhension et de raisonnement (déficiences et troubles intellectuels).
- Développer l'autonomie, par manque de moyens (absence de studio test) pour les mettre en situation d'apprentissage approprié.
- Préparer l'installation en milieu ordinaire, de façon adaptée à leurs besoins (difficulté à trouver des appartements) mais surtout à leur rythme (temporalité).
- Les rassurer (eux ou les familles), les encourager mais aussi les dissuader éventuellement à franchir le « pas ».

Dans les conditions actuelles, où il n'y a pas de possibilité de tester ni de préparer à la vie autonome, par une mise en situation en condition réelle, comment les équipes peuvent-elles soutenir et accompagner leurs demandes d'une vie en milieu ordinaire ? En effet, les équipes se trouvent parfois tiraillées entre le devoir d'assurer la sécurité et l'intégrité de l'utilisateur et le devoir de respecter leurs choix de vie.

L'analyse des questionnaires<sup>34</sup> effectués auprès des résidents du FH et des usagers des SAVS, révèle des préoccupations identiques pour tous. Ils expriment chacun de la crainte, de l'angoisse à devoir changer de conditions de vie et à devoir faire face à de nouvelles responsabilités. Par conséquent, ils réclament à « *pouvoir essayer* » avant, de prendre cette décision (lourde de conséquence et coûteuse) et de faire le « *grand saut* ».

### **III . PRECONISATIONS : Un dispositif transversal au sein du Pôle Social**

#### **3.1. Des appartements de transition**

Aujourd'hui, il s'avère que les équipes du FH et des SAVS du Pôle Social, rencontrent des difficultés dans l'accompagnement des personnes vers l'accès à un logement en milieu ordinaire. Les professionnels relèvent qu'il manque un maillon intermédiaire de transition, « un entre deux », entre le FH et le SAVS facilitant le passage du « collectif » au « particulier ». Au regard des exigences et recommandations législatives favorables à des initiatives concourant à l'inclusion des personnes en situation d'handicap dans la société, le Pôle Social a aujourd'hui, une réelle opportunité d'améliorer son offre de service.

Dans ce contexte, je préconiserai, en tant que cadre intermédiaire, en m'appuyant sur l'approche analytique de SWOT<sup>35</sup>, de profiter de l'opportunité de la création du « FH/FO »,

---

<sup>34</sup> Annexe 7 - Questionnaire à l'attention des résidents et des usagers

<sup>35</sup> Annexe 10 - Matrice de SWOT .La Commission européenne définit l'analyse – ou la matrice – SWOT comme un outil d'analyse stratégique. Il combine l'étude des forces et des faiblesses d'une organisation, d'un territoire, d'un secteur, etc., avec celle des opportunités et des menaces de son environnement, afin d'aider à la définition d'une stratégie de développement.

pour transformer les locaux de l'ancien Foyer d'hébergement en un dispositif de logements intermédiaires, de test, de préparation et d'entraînement à l'autonomie, en complément des services actuels.

Ce projet, choisi parmi divers scénarios possibles<sup>36</sup>, permettra de répondre aux attentes et besoins des usagers, d'apporter une aide technique aux salariés et d'inscrire le développement de l'offre de services du Pôle Social dans les recommandations législatives.

Les locaux de l'ancien FH, situés en bordure du centre-ville, à proximité des commerces, des transports en commun et de l'ESAT de Solliès-Pont, favorisent de par sa localisation, la mobilité des personnes ainsi que leur inscription dans la vie locale. De plus, en étant accolés au FH/FO, ces logements intermédiaires se situeront dans un environnement « protégé », « sécurisant » qui pourront bénéficier des prestations de service de la structure voisine, si besoin. Ce bâtiment, de trois niveaux, pourra être réaménagé en 6 appartements comprenant :

- 1 studio, comme outil de test à l'évaluation des capacités et potentialités
- 5 T1 ou T2, réservés, pour la préparation à la vie autonome.

Les « locataires » bénéficieront d'un accompagnement assuré par le personnel du FH, détaché spécifiquement du FH/FO ou des SAVS. En cas de besoin, il y aura la possibilité d'affecter spécifiquement un personnel de renfort, détaché du SAVS de Toulon. A déterminer à l'usage. Ce dispositif, mixte, s'inscrira en continuum, de façon transversale, au sein des différents services du Pôle Social. Dans ce sens, il me semblera opportun de fédérer les différents professionnels du Pôle Social voir même de l'ESAT autour d'une réflexion commune, globale sur « l'accompagnement personnalisé » et tout particulièrement sur « la coordination des interventions dans le parcours de la personne » pour remédier au cloisonnement actuel, de la prise en charge.

### **3.2. Une mise en œuvre co-construite**

L'objectif général est de favoriser l'insertion en milieu ordinaire des personnes accueillies au sein du Pôle Social et d'apporter une aide aux équipes.

**1-Accord préalable de la direction :** Dans un premier temps je présenterai à la direction les conclusions de mon expertise technique afin d'obtenir un accord de principe et pouvoir approfondir l'aspect matériel, financier et administratif relatifs à la création de ce dispositif.

---

<sup>36</sup> Annexe 11 - Scénarios

**2-Pré chiffrage :** Je constituerai ensuite, avec l'appui de la direction, un avant-projet sommaire comprenant une estimation du coût des différents postes et je listerai les différentes autorisations à obtenir (agrément<sup>37</sup>, permis de construire..). Bien que les travaux de rénovation pourront être financés intégralement par les fonds propres de l'Association, je rechercherai des financements en complément<sup>38</sup>.

Enfin ,après confirmation de la faisabilité du projet d'un point de vue architectural, financier et administratif par les autorités de directions et de tutelles (La réponse des tutelles déterminera le montage financier et le type de publics qui pourra bénéficier du dispositif), je solliciterai un ordre de mission pour mettre en œuvre ce projet .

### **3-Pilotage de l'action : Information et constitution d'un groupe de travail**

Dans le cadre d'une réunion exceptionnelle , en présence des différentes équipes éducatives et de l'ensemble des salariés rattachés au Pôle Social (administratifs et techniques ), je présenterai ce projet de « logements inclusifs » en développant la corrélation de ce dispositif avec les directives publics, les valeurs et les missions de l'Association et les besoins exprimés par les usagers ou repérés par les professionnels (cf cette expertise technique) . Par ailleurs, une information générale sera assurée auprès des différents Pôles de l'Association.

Ensuite , je constituerai un groupe de travail, composé d'un représentant de chaque service pouvant en fonction des thématiques abordées, s'enrichir de la participation de représentants d'usagers, de partenaires extérieur, ... Le but étant de mobiliser toutes les ressources et les compétences en interne ou en externe, au profit du projet.

Des réunions hebdomadaires seront programmées sur les deux années, nécessaires à la réalisation des travaux de rénovations (courant 2018 à 2020) .Ces réunions serviront à :

- Fixer les modalités de travail, les thématiques, les taches de chacun et le calendrier.
- Déterminer les critères et les modalités d'admission (ex : commission de pré admission), le règlement de fonctionnement..(administratif).
- Détailler des différentes modalités d'accompagnement (l'accueil, l'accompagnement quotidien, le départ) et déterminer les intervenants appropriés à mobiliser (avec définition des qualifications<sup>39</sup>requis) et/ou les partenaires à rechercher ou enfin les connaissances spécifiques à acquérir (formations spécifiques à déterminer).

---

<sup>37</sup> Si les autorités de tutelle acceptent une extension (à hauteur de 30%) du FO ou FH, 3 résidents du FH pourront être installés sur ce dispositif et l'établissement pourra bénéficier d'un financement du Département pour un Foyer éclaté.

<sup>38</sup> Crowdfunding ou CCAH .Le Comité national de Coordination Action Handicap finance des projets destinés à améliorer le quotidien des personnes handicapées.

<sup>39</sup> le Décret 2005-223 du 11 mars 2005 , relatifs aux conditions d'organisation et de fonctionnement relative au SAVS fait référence, dans l'article D. 312-155-8 , à une équipe pluridisciplinaire comprenant ou associant tout ou partie différents professionnels, tel que des auxiliaires de vie sociale , des aides médico-psychologiques , des psychologues , des conseillers en économie sociale et familiale ou des chargés d'insertion ... Et, cette liste n'est pas exhaustive dans la mesure où l'article D312-173 du CASF prévoit la possibilité de l'élargir à d'autres professionnels susceptibles de concourir à la réalisation de sa mission.

- Définir les besoins matériels pour l'aménagement, l'équipement et l'ameublement des logements en tenant compte des législations en vigueur et des avancées technologiques en matière de domotique, en intégrant une réflexion sur l'impact environnemental et énergétique.
- Définir et sélectionner les outils d'évaluation et d'apprentissage adaptés aux besoins des usagers en s'appuyant sur des outils , méthodes référencés <sup>40</sup>.
- Réfléchir à mettre en place un système de parrainage entre les nouveaux locataires et les anciens ou d'entraide entre résidents pour favoriser la solidarité et la sociabilité.

D'autres thématiques pourront émerger de ce groupe de travail.

Après chaque réunion, un compte rendu sera diffusé à la direction et aux services concernés.

**4-Suivi de chantier :** Les modalités de suivi de chantier seront à convenir avec la direction ( visite par le CHSCT , ...).

**5-Ouverture du dispositif :** A la fin des travaux, pré-visite des locaux pour les futurs candidats sélectionnés et les personnes intéressées, lors de l'inauguration. En externe, diffusion d'un courrier d'information aux partenaires extérieurs pour les informer de l'ouverture effective de ce dispositif.

## CONCLUSION

Cette expertise technique a permis de repérer un manque dans l'accompagnement à l'insertion vers le milieu ordinaire et de concevoir la nécessité d'un « entre-deux » , en complément du FH et SAVS pour faciliter le passage « d'un lieu de vie à un autre ». Le diagnostic partagé a permis également, de repenser plus globalement l'accompagnement personnalisé, au sein du Pôle Social pour passer d'une approche « sectorielle par service » à une approche transversale en interne et au-delà des « murs » afin d'assurer une continuité de parcours. C'est bien dans une démarche co-construite avec les différents acteurs internes et externes que j'envisagerai de mettre en place ce projet, pour agir à « *Relever le défi du vivre ensemble* » pour devenir une société « *plus solidaire, favorisant l'inclusion et la justice sociale* »<sup>41</sup>.

La question du « Vivre Ensemble » est bien l'affaire de tous

---

<sup>40</sup> ELADEB (Echelle Lausannoise d'évaluation de Difficultés et des Besoins) est un instrument d'auto-évaluation des difficultés et des besoins de la personne en ce qui a trait à ses activités de la vie quotidienne. L'originalité d'Eladeb est qu'il s'appuie sur une série de 18 images représentant des activités de la vie quotidienne que la personne est amenée à manipuler et à classer selon ses difficultés et ses besoins. Comme l'outil privilégie l'utilisation d'images plutôt que de mots, il est très intéressant à utiliser auprès d'une clientèle qui a plus de difficultés à exprimer ses besoins. Elle a été élaboré et développé par les psychologues de l'Unité de Réhabilitation du DP CHUV sous la direction de V. Pomini et C. Reymond en 1999.

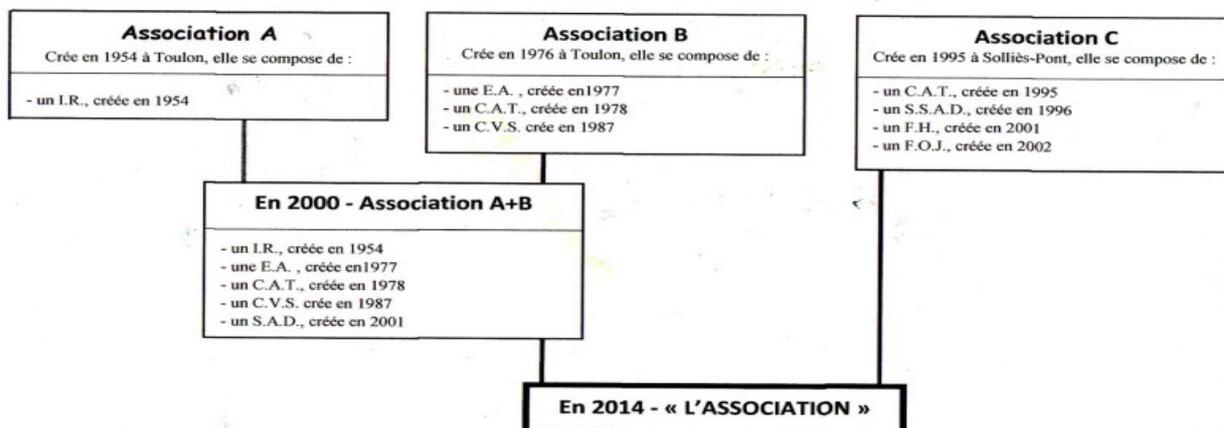
<sup>41</sup> Extrait de l'Édito du Schéma des Solidarités Départementales , Enfance , Autonomie , Insertion ,2014-2018

## TABLES DES ANNEXES

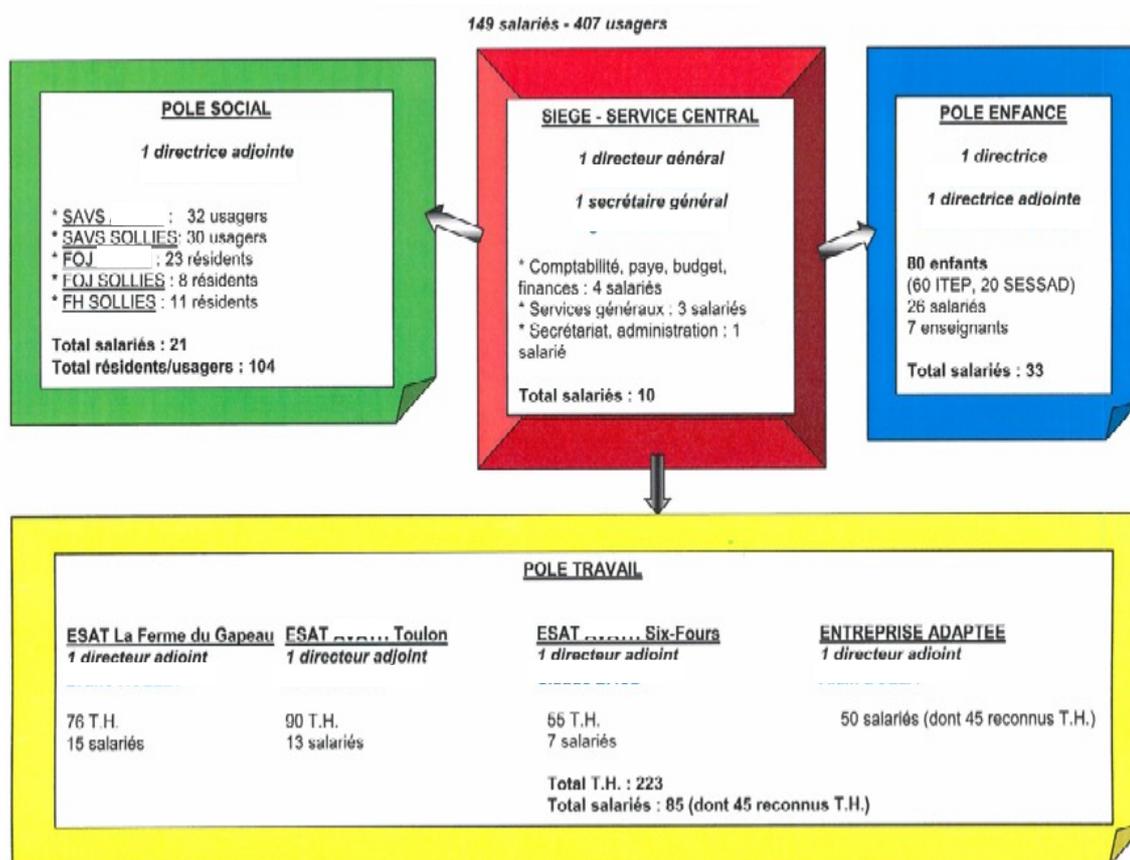
ANNEXE 1 : L'origine de l'Association.....	p. 12
ANNEXE 2 : L'organigramme de l'Association.....	p. 13
ANNEXE 3 : L'organigramme du Pôle Social.....	p. 14
ANNEXE 4 : Le Sociogramme.....	p. 15
ANNEXE 5 : La composition des équipes du FH et des SAVS.....	p. 16
ANNEXE 6 : Questionnaire à l'attention des professionnels du FH et des SAVS.....	p. 17
ANNEXE 7 : Questionnaire à l'attention des résidents et des usagers.....	p. 18
ANNEXE 8 : Cartographie des partenaires .....	p. 19
ANNEXE 9 : Entretiens Partenaires.....	p. 20
ANNEXE 10 : Matrice de SWOT.....	p. 22
ANNEXE 11 : Scénarios.....	p. 23
ANNEXE 12 : Réflexions autour de notions.....	p. 24

## ANNEXE 1 : L'origine de l'Association

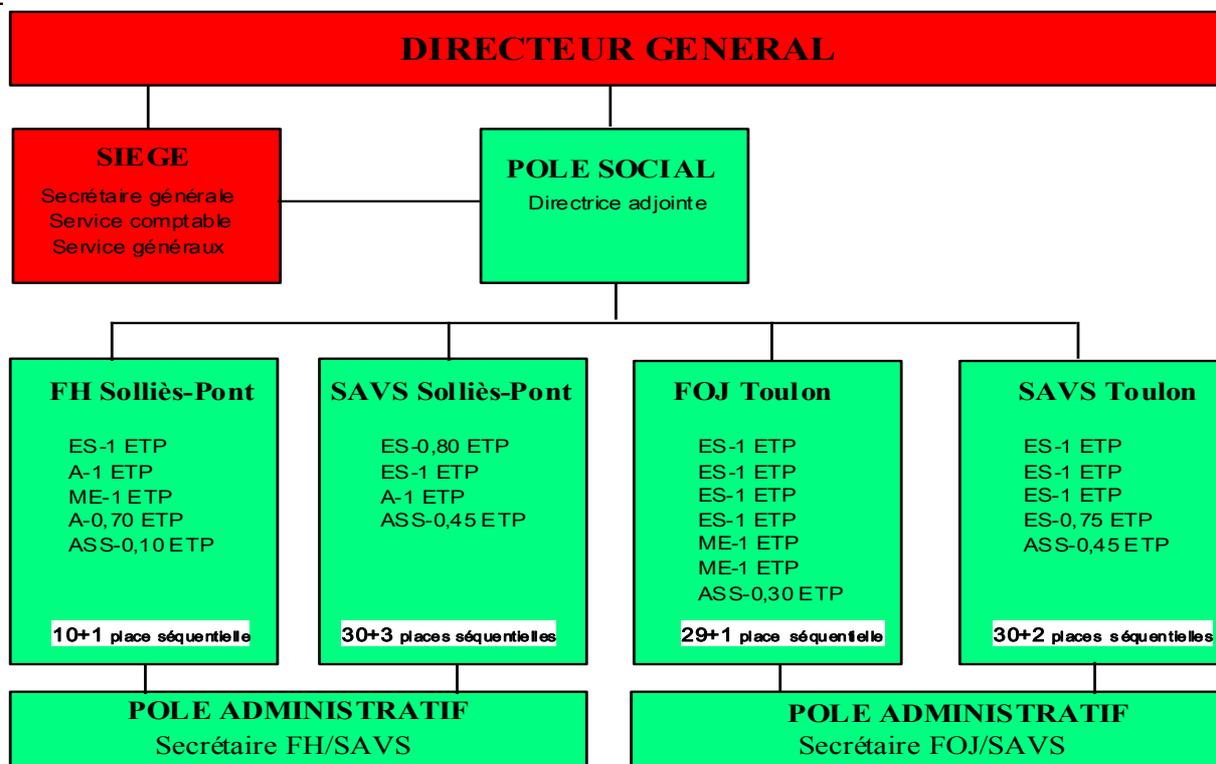
**I.R.** : Institut de Rééducation  
**I.T.E.P.**: Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique  
**S.A.D.** : Service d'Accompagnement à Domicile  
**S.S.A.D.** : Service Soutien et Accompagnement à Domicile  
**E.A.** : Entreprise Adaptée  
**C.A.T.** : Centre d'Aide par le Travail  
**E.S.A.T.** : Etablissement et Service d'Aide par le Travail  
**F.H.** : Foyer d'Hébergement  
**F.O.J.** : Foyer Occupationnel de Jour  
**C.V.S.** : Club de la Vie Sociale  
**S.E.S.S.A.D.** : Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile



## ANNEXE 2 : L'organigramme de l'Association



### ANNEXE 3 : L'organigramme du Pôle Social

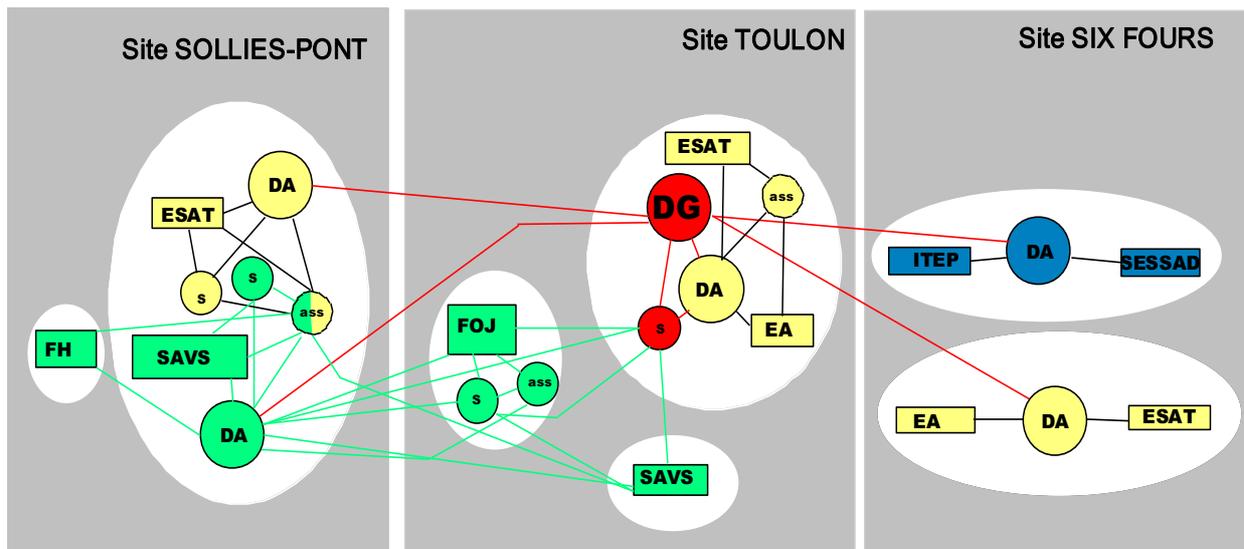


## ANNEXE 4 : Le Sociogramme

### Légende:

DG: Directeur général  
 DA: Directeur adjoint  
 s :secrétariat  
 ass: assistante  
 de service social

Pôle enfance
Pôle travail
Pôle social
Siège: service central



## ANNEXE 5 : La composition des équipes du FH et des SAVS

<b>FH</b> Solliès- Pont	Catégorie	Fonction	Age	Sexe	Ancienneté	Contrat	Temps W	Observation
1	Educatif	ES	20 à 30	F	2 mois	CDD	1ETP	Remplacement maladie
2	Educatif	A	60 à 65	F	15 ans	CDI	0,70ETP	<b>Retraite à venir</b>
3	Educatif	ES	30	F	1 an	CDI	1ETP	
4	Educatif	ME	20 à 25	M	3 ans	CDI	1ETP	
5	Social	ASS	20 à 30	F	1 an	CDD	0,10ETP	Remplacement maladie
6	Service administratif	Secrétaire	50 à 60	F	15 ans	CDI	0,50ETP	

<b>SAVS</b> Solliès- Pont	Catégories	Fonction	Age	Sexe	Ancienneté	Contrat	Temps W	Observation
7	Educatif	ES	30 à 40	M	6 ans	CDI	0,80 ETP	
8	Educatif	ES	35 à 40	F	6 ans	CDI	1ETP	
9	Educatif	A	60 à 65	F	15 ans	CDI	1ETP	<b>Retraite à venir</b>
5	Social	ASS	20 à 30	F	1 an	CDD	0,45ETP	Remplacement maladie
6	Service administratif	Secrétaire	50 à 60	F	15 ans	CDI	0,50ETP	

<b>SAVS</b> Toulon	Catégories	Fonction	Age	Sexe	Ancienneté	Contrat	Temps W	Observation
10	Educatif	ES	40 à 50	F	17 ans	CDI	1ETP	
11	Educatif	ES	60 à 65	M	14 ans	CDI	1ETP	<b>Retraite à venir</b>
12	Educatif	ES	20 à 30	F	2 ans	CDI	1ETP	
13	Educatif	ES	20 à 30	F	2 mois	CDD	0,75ETP	<b>Remplacement Congés sabbatique</b>
5	Social	ASS	20 à 30	F	1 an	CDD	0,45ETP	Remplacement maladie
14	Service administratif	Secrétaire	20 à 30	F	15 ans	CDI	0,25ETP	

## ANNEXE 6 : Questionnaire à l'attention des professionnels du FH et SAVS

### **Modalité d'élaboration du questionnaire :**

Ce questionnaire a été élaboré en collaboration avec ma responsable de stage, à partir d'une trame de question préalablement élaborée par moi-même.

### **Critère de sélection des professionnels sondés :**

J'ai choisi d'interroger tous les acteurs concernés par ce sujet c.à.d. tous les salariés du FH, des SAVS et également l'ASS car elle intervient sur les différents services du Pôle social et sur l'ESAT de Solliès-Pont.

### **Modalités de recueil des informations :**

Sur proposition des équipes, les questionnaires ont été soumis dans le cadre d'une réunion d'équipe. J'ai animé seule deux réunions et la troisième avec l'appui de ma responsable de stage (prise de note).

### **Questionnaire à l'attention des professionnels du FH et des SAVS du Pôle Social ?**

#### **Professionnel :**

1. Présentation : *qualification-ancienneté -parcours*
2. Nombre de suivis ?

#### **Public :**

3. Quel est (sont les) le profil du public actuellement ? *Age, handicap, ...*
4. Situation des personnes actuellement, avant l'arrivée au SAVS ou FH ? *Milieu ordinaire, SAVS... Accord de votre proche ou responsable légaux, capacité personnel, moyen financier ....*
5. Situation actuelle des personnes ? *Familiale, financier, professionnel, santé, lieu et condition de vie*
6. Quelles sont les évolutions, les changements importants constatés ?

#### **Problématiques :**

7. Quels sont les difficultés que vous rencontrés dans le cadre de l'accompagnement des personnes vers l'insertion ? *Evaluation des besoins, développement de leur autonomie, trouver un logement .....*
8. Quelles sont les réponses actuelles ?

#### **Pistes d'améliorations**

9. Suggestions d'améliorations (*formation, partenariat, équipement, dispositif, outil...*) et pourquoi ?
10. Quelles sont, selon vous, les avantages et inconvénients, possibles, à la mise en place de logements de transition (*appartement test et /ou de préparation et d'entraînement ....*) au sein du Pôle Social ?
11. Possibles candidats et pourquoi ?
12. Conclusion, sujets de réflexions ?

#### **Remarques et suggestions libres**

.....

## **ANNEXE 7 : Questionnaire à l'attention des résidents et usagers**

### **Modalité d'élaboration du questionnaire :**

Ce questionnaire a été élaboré en collaboration avec les équipes du Pôle Social, à partir d'une trame de question préalablement élaborée par moi-même et supervisé par ma responsable de stage.

### **Critères de sélection des candidats sondés :**

Ce questionnaire a été utilisé auprès de 4 usagers du SAVS Solliès-Pont et de 2 résidents du FH et d'1 travailleur de l'ESAT de Solliès-Pont, à partir d'une liste de candidats élaborée par les équipes, en fonction du projet de vie des personnes.

### **Modalités de recueil des informations :**

En concertation avec les équipes et l'accord de ma responsable de stage, j'ai assuré la majorité des entretiens, seule. A l'exception de 2 entretiens qui se sont déroulés en présence d'un moniteur:

- un au domicile de la personne en présence de l'éducatrice référente.
- et l'autre, sur l'ESAT, auprès d'un travailleur vivant en famille sans suivi SAVS dont le projet est de vivre en couple en milieu ordinaire.

### **Questionnaire à l'attention des usagers /résidents**

#### **Situation de vie actuelle :**

1. Ou vivez-vous actuellement ? (FH-milieu familial)
2. Cela vous convient –il ? Pourquoi ?  
*Localisation, aménagement, confort du logement ...*

#### **Projet :**

3. Quel est votre projet de vie ?  
*A court et moyen long terme*
4. Souhaiteriez-vous habiter dans un appartement en autonomie ou semi autonomie ?  
*Si où ? Accompagné de qui ?*
5. Quelles difficultés pensez-vous rencontrer à la mise en place de ce projet ?  
*Accord de votre proche ou responsable légaux, capacité personnel, moyen financier ...*

#### **Pistes d'améliorations possibles :**

6. Quelles moyens, aides ou accompagnements vous serait-il nécessaire pour la réussite de ce projet ? Et de la part du personnel du SAVS ou du FH ?  
*Humaines, matériels, financières...*

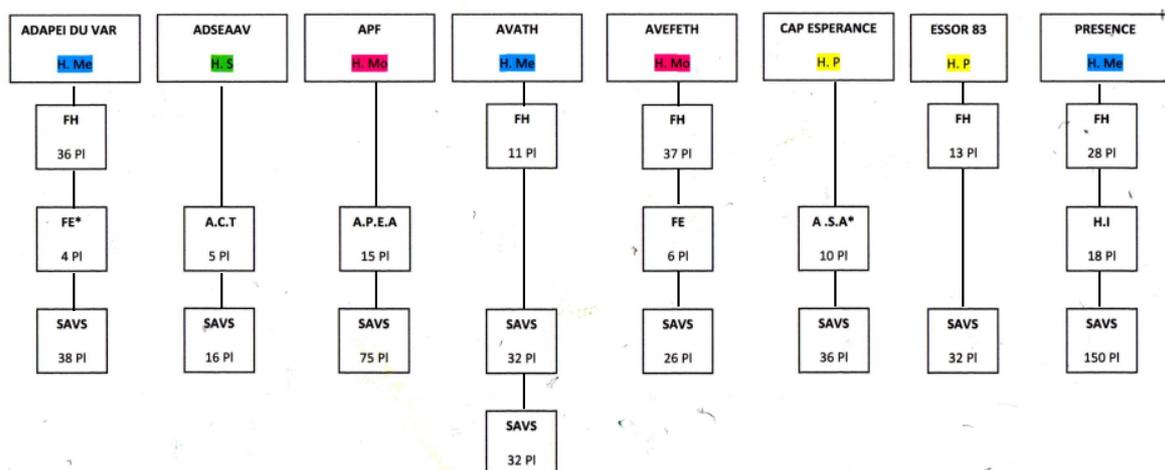
#### **Avis sur la mise en place d'un appartement de transition :**

7. Savez-vous ce qu'est un « appartement passerelle » d'essai et de préparation à la vie autonome ?  
Pensez-vous que la mise en place d'un studio d'essai et de préparation à la vie autonome au sein de l'Association, vous serez utile pour vous préparer et aider ?  
Quels avantages y verrez-vous ?  
*Aide à la décision, à l'évaluation, dans les apprentissages, rassurant ...*  
Quels inconvénients ?  
*Durée, condition de vie logement regroupé , localisation...*

#### **Remarques et suggestions libres**

.....

## ANNEXE 8 : Cartographie des partenaires sur le VAR



### Tendance profil public :

H. P = Handicap Psychique

H. Me = Handicap mental avec ou sans troubles associés

H. Mo = Handicap moteur

H. S = H. Social

FH = Foyer d'Hébergement

FE = Foyer Eclaté

HI = Habitat Intermédiaire

\* = structure ou restructuration récente

APEA = Appartement de Préparation et d'Entraînement à l'Autonomie

A.C.T. = Appartement de Coordination Thérapeutique

ASA = Appartement s Semi- Autonome

## ANNEXE 9 : Entretiens Partenaires

Dans le cadre de cette expertise technique, j'ai sollicité différents organismes et associations afin d'obtenir des informations sur le logement de transition.

### 1- Organismes sollicités par courrier /mail

- DDCS –Toulon
- L'Agence régionale de la santé
- Département du var-Direction de l'autonomie Responsable de l'offre médico-sociale

### 2- Associations rencontrées et leurs dispositifs

- **L'APF**, Association des Paralysés de France sur La Garde, offre des « Appartements Tremplin ». Ce sont des APEA, Appartements de Préparation et d'Entraînement à l'Autonomie.
- **L'ARI**, Association Régionale d'Insertion, sur Marseille, offre, en prolongement du FH et du SAVS : un Appartement supervisé ( collocation ), rattaché au FH et un Appartement étape, rattaché au SAVS.
- **L'AVEFETH**, offre sur Toulon, en complément du FH/FO et du SAVS, un Foyer Eclaté.
- **CAP ESPERANCE**, offre sur Toulon, en complément du FO et du SAVS des Appartements Semi – Autonome ou Appartements regroupés.
- **L'ARCHE LAMERCI**, offre en Charente, en complément du FH et du SAVS, des Appartements Regroupés.

#### **Trame d'entretien :**

1. Historique et présentation du dispositif  
*Constat évolution-besoins*
2. Quelles sont les modalités administratives et financières  
*Identité administrative*  
*La gestion locative est assurée par l'association ou un gestionnaire extérieur*  
*Frais d'entretien du bâtiment*  
*Comment l'association supporte le risque locatif en cas de vacance ou d'impayés*  
*A quelle réglementation ( ERP : établissement recevant du public ou pas ) est-il assujéti- Y a t-il des normes de sécurité particulière*
3. Projet-Objectifs-Fonctionnement
4. Critères et Modalités d'admission
5. Durée du séjour
6. Encadrements et organisation de l'accompagnement  
*Par quels professionnels ( SAVS ou FH et qualification ) est assuré l'accompagnement des personnes, leurs Qualifications*
7. Les solutions en fin d'accompagnement  
*Partenariat possibles associé*

#### **Synthèse des entretiens :**

##### **Les constats**

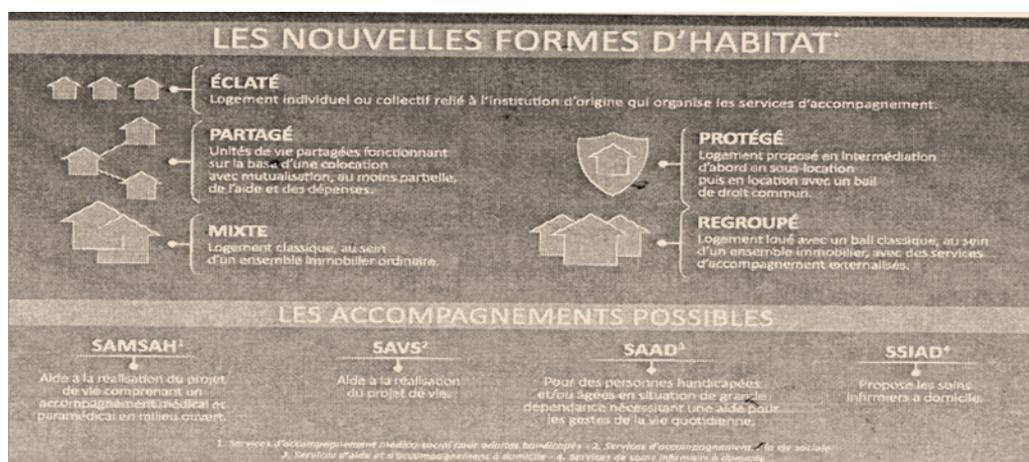
Les partenaires constatent :

- Un manque, une « étape » intermédiaire entre le FH et le SAVS dans l'accompagnement des personnes pour l'insertion en milieu ordinaire
- Un changement dans les demandes des personnes accueillies. Elles souhaitent plus d'indépendance et d'autonomie et manifestent leur insatisfaction à l'égard des prises en charge collective.

## En conclusion :

Il existe une diversité de formule de « logement de transition » entre le FH et le SAVS. Ces différents dispositifs sont le plus souvent rattachés à un établissement ,type FH ou à un service type SAVS pour assurer l'accompagnement et le suivi des personnes .

*Ces réflexions sur les entretiens concernant les dispositifs de logements de transition, laissent entrevoir, d'autres formes d'habitat alternatif à l'Institution traditionnelle, comme de nouvelles solutions de vie*



Source de l'infographie : « *Recommandations pour promouvoir un habitat dans une société inclusive. Diversification de l'offre de service en matière d'habitat et société inclusive* », synthèse APF et Firah,2014.

## ANNEXE 10 : Matrice de SWOT

La Commission européenne définit l'analyse – ou la matrice – SWOT comme un outil d'analyse stratégique. Il combine l'étude des forces et des faiblesses d'une organisation, d'un territoire, d'un secteur, etc, avec celle des opportunités et des menaces de son environnement, afin d'aider à la définition d'une stratégie de développement.

Origine	Forces	Faiblesses
<b>Interne</b>	<p>Bonne gestion financière : solidité financière/bonne trésorerie (vente production ESAT) /bonne capacité d'autofinancement /Foncier et patrimoine (Immeuble-terrain)</p> <p>Les ressources humaines (un agent détachable et projection d'embauche)</p> <p>Cohésion et implication de l'équipe (valeur travail –valeurs associatives fortes et incarnées)</p> <p>Professionalisme/compétente (diplômé) /expérience dans l'insertion : travail (ESAT ...), logement (SAVS ...)</p>	<p>Le passage d'un lieu de vie protégé ( Famille ou FH) au milieu ordinaire n'est pas satisfaisant / Pas de réponse adaptée et personnalisée pour tous (Absence d'appartements test –studio au sein du Pole Social )</p> <p>Equipes peu diversifié en termes de qualifications / Manque de compétences spécifiques au regard des évolutions des besoins et attentes du public ( handicap psychique tout particulièrement )/Outils d'évaluations et de recueils des besoins sont peu satisfaisant -diversifiés et adaptées aux évolutions du publics</p> <p>Organisation « sectorielle » par services ou établissements au sein du Pôle Social – Absence ou peu de transversalité (au détriment de la continuité de parcours)</p>
	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<b>Externe</b>	<p>Contexte législatif favorable aux logements inclusifs (logement de transition ...);</p> <p>Possibilité de développer des partenariats (facilité par la réputation de l'association auprès des financeurs, des entreprises )</p>	<p>Taille critique (en terme de volume d'activité et diversification de l'offre) / risque d'absorption par une plus grosse association</p> <p>« Concurrence »</p>

# ANNEXE 11 : Scénarios

## Légende

AT	Appartement Test	↔	Allez - Retour
APEA	Appartement de Préparation et d'Entraînement à l'Autonomie	- - - - -	Accompagnement SAVS
ASA	Appartement Semi Autonome	—	Accompagnement FH

1		2	
<b>Avantages</b>		<b>Avantages</b>	
<p>Possibilités de tester et de développer son autonomie progressivement avant son installation en milieu ordinaire avec suivis SAVS. Accompagnement individuel assuré par équipe FH. Possibilité de bénéficier des prestations du FH si besoin. Possibilité de revenir au FH si nécessaire.</p>		<p>Possibilités de tester et de développer son autonomie avant son installation en milieu ordinaire sans engager trop de frais. Accompagnement individuel assuré par équipe du SAVS. Possibilité de bénéficier d'un environnement « sécurisant » par la proximité du FH et bénéficier des prestations du FH si besoin Possibilité de revenir à son logement familial si nécessaire ou aller en FH.</p>	
<b>Inconvénients</b>		<b>Inconvénients</b>	
<p>Faisabilité financière (difficulté d'obtenir une extension de plus de 30% de place FH par le Département). Comment organiser un retour en FH si (échec) pour 6 personnes ? Risque de placement en logement de transition subit . Ne prend pas en considération les besoins du SAVS.</p>		<p>Localisation peut rebuter certaine personne du SAVS de Toulon Faisabilité financière (loyers couvrent les frais d'entretiens de l'immeuble et la vacance) . Trouver le statut administratif juridique de cet immeuble ( en SCI ou gestion locative à un bailleur social) ? Ne prend pas en considération les besoins du FH .</p>	

3		4	
<b>Avantages</b>		<b>Avantages</b>	
<p>Possibilités de tester et de développer son autonomie avant son installation en milieu ordinaire Accompagnement individuel assuré par équipes FH / SAVS Possibilité de bénéficier des prestations du FH si besoin Possibilité de revenir au FH si nécessaire ou logement familial Prend en compte les besoins du FH et SAVS</p>		<p>Possibilités de tester et de développer son autonomie avant installation en milieu ordinaire et passage en SAVS. Accompagnement individuel assuré par équipe FH Possibilité de bénéficier des prestations du FH si besoin. Possibilité de revenir au FH si nécessaire <b>ASA</b> : Possibilité de vivre de façon semi autonome sans la collectivité imposée-Mode de vie qui peut être une solution pour ceux qui ne peuvent pas accéder à un logement autonome en milieu ordinaire ;</p>	
<b>Inconvénients</b>		<b>Inconvénients</b>	
<p>Une partie de la faisabilité financière est soumise à l'obtention par le Département ( extension ) . Coordination entre FH et SAVS à maintenir.</p>		<p>Une partie de la faisabilité financière est soumise à l'obtention par le Département d'une extension de place FH (ou FO ) Coordination entre FH et SAVS à maintenir</p>	

## ANNEXE 12 : Réflexions autour de notions

### ➤ L'HABITAT

L'habitat est un facteur déterminant pour la vie sociale, affective, l'autonomie, une véritable clé de voute de la citoyenneté des personnes.

« *L'espace (privé) constitue sans conteste l'une des dimensions les plus fondamentales de notre construction psychique et identitaire* ». « *Dans cette quête de limites, d'une enveloppe, d'une place... qui nous permettront d'être au monde et d'entrer en relation avec les autres, un lieu tient une place toute particulièrement : l'habitat* »<sup>42</sup>

« *L'habitat inclusif est une réponse complémentaire au logement ordinaire et à l'hébergement en institution* », explique la CNSA. Il s'agit généralement de petits ensembles de logements indépendants proposés aux personnes âgées ou aux personnes handicapées, associés à des espaces et des services communs. Ils permettent de combiner vie autonome et sécurisation de l'environnement. Ils réunissent des personnes souhaitant s'intégrer dans un projet de vie spécifique, souvent à forte dimension citoyenne.

Le terme « habitat inclusif » regroupe des organisations très diverses, mais qui présentent **trois caractéristiques communes** :

- une organisation qui fait du lieu d'habitation de la personne, son logement personnel, son « chez soi »,
- la conjugaison de la réponse au besoin de logement et aux besoins d'aide, d'accompagnement et, le cas échéant, de « surveillance »,
- l'insertion active dans la vie de quartier, l'environnement de proximité.

### ➤ LE LOGEMENT

Selon la définition de wikipédia , le logement est un lieu d'habitation . Un endroit pur s'abriter.

En référence au livre *Toit , moi et les autres* de Solène Bourget<sup>43</sup>, « *Le logement est communément reconnu comme un bien de première nécessité, censé combler un besoin premier, vital* . *La première fonction du logement est qu'il permet de répondre aux besoins*

<sup>42</sup> Extrait du discours de COURTEIX Stéphan , architecte, Dr en Psychologie Clinique , *Nos maisons...''sens'' dessus-dessous, Réflexions sur les fonctions psychiques de l'habiter dans la prise en charge sociale et médicosociale*, lors de la journée de célébration des 30 ans de l'Association « Orloges » le 17 novembre 2011.

<sup>43</sup> BOURGETY Solène , ( 2015), *Toit, moi et les autres* , *Comment accompagner les personnes handicapées psychiques à habiter leur logement ?* , Dunod, Paris, 71 p.

élémentaires de tout être humain qui sont selon A. Maslow les besoins physiologiques (la faim, la soif) et les besoins de sécurité et de protection.

### **Le logement, un élément d'insertion sociale**

Dans notre société, la possibilité d'avoir un logement concourt à l'autonomie de la personne et à son statut d'adulte. Il est un élément d'une insertion sociale. Devenir adulte aujourd'hui implique le passage de certains seuils. Trois indicateurs contribuent à faire de nous des adultes : l'indépendance financière, l'autonomie matérielle et l'autonomie affective. Avoir un emploi stable, un logement indépendant et être en capacité de s'assumer et de répondre seuls à ces besoins. Ces indicateurs révèlent les notions de responsabilité, d'autonomie et d'indépendance qui sont caractéristiques d'un passage vers le statut d'adulte. **Avoir un logement, c'est être comme tout le monde.**

Dans ce sens, l'accès et le maintien dans un logement des personnes en situation de handicap psychique peut être un axe privilégié dans la quête d'une autonomie.

L'accompagnement au logement participe à l'insertion sociale des personnes et renforce leur place dans la société. Elian Djaoui dans son ouvrage *Intervenir au domicile* associe cette idée à la notion de citoyenneté. **Être citoyen dans notre société, c'est occuper un espace.** En se posant sur un bout de territoire, la personne souligne son appartenance à la communauté. Elle en devient membre à part entière. Disposer d'un domicile, avoir une adresse, favorise l'exercice des droits civiques de la personne (ouvrir un compte, accéder aux droits sociaux, voter...) et sa participation à la vie de la cité. La domiciliation lui donne une identité sociale et juridique. **Le logement peut permettre à la personne de s'inscrire dans la cité et à (re)devenir citoyenne.** »

### ➤ **LA CAPABILITE**

La capacité ( CAPAcité + possibiBILITE )

« **Les capacités** désignent (...) un ensemble de possibilités ouvertes aux personnes, des opportunités qu'ils peuvent décider de saisir ou non : ces libertés ou possibilités créées par une combinaison des capacités personnelles et d'un environnement politique, social et économique. »<sup>44</sup>.

---

<sup>44</sup> CHARLOT J-L, ( 2016 ), *Le pari de l'habitat, Vers une société plus inclusive avec et pour les personnes en situation de handicap ?*, L'Harmattan, Paris, page 45

## BIBLIOGRAPHIE

### SOURCES EXTERNES : ouvrages , textes réglementaires et sites internet consultés

- ANESM , *Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement*, [http://www.anesm.sante.gouv.fr/spip.php?page=article&id\\_article=305](http://www.anesm.sante.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=305), consulté en décembre 2017.
- ANESM , *Ouverture de l'établissement à et sur son environnement* , [http://www.anesm.sante.gouv.fr/spip.php?page=article&id\\_article=133](http://www.anesm.sante.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=133), consulté en décembre 2017.
- ANNUAIRE.ACTION -SOCIALE, *Foyer d'hébergement pour adultes handicapés en région Provence-Alpes-Côte D'azur*, <http://annuaire.actionsociale.org/etablisements/adultes-handicapes/foyer-hebergement-adultes-handicapes-252/rgn-provence-alpes-cote-d-azur.html> , consulté en novembre 2017.
- CERVERA G., ( 2013) , *Le diagnostic participatif, Essai pour adapter et illustrer le diagnostic sanitaire , social et médico-social aux incertitudes du temps présent*, L'Harmattan , Paris, 118 p.
- CESE , PRADO M . , ( 2014) , *Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap : un défi , une nécessité* , Journaux officiels , Paris, 104 p.
- CHARLOT J.-L., (2016), *Le pari de l'habitat, Vers une société plus inclusive avec et pour les personnes en situation de handicap ?*, L'Harmattan, Paris, 136 p.
- FIRAH , *Un habitat dans une société inclusive, Diversification de l'offre de service en matière d'habitat et société inclusive*, <http://www.firah.org/centre-ressources/upload/notices3/2014/rapport-final-etude-habitat-dans-une-societe-inclusive.pdf>, consulté en novembre 2017.
- INTERNATIONALDISABILITYALLIANCE , *Comprendre la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées* , <https://www.internationaldisabilityalliance.org/sites/default/files/documents/comprendrelacdp.pdf> , consulté en décembre 2017.
- JHAPA, « *Journées de l'Habitat Partagé et Accompagné* » , [organisées par l'AFTC Alsace, en coopération avec Familles Solidaires , sous le haut patronage du Conseil de l'Europ](#) , consulté en janvier 2018.
- LEGIFRANCE, *Décret n° 2010- 356 du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant publication de la convention relative aux droits des personnes handicapés* ,

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2010/4/1/MAEJ1008365D/jo> , consulté en novembre 2017 .

- LEGIFRANCE, *Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale*, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000215460&categorieLien=id> , consulté en décembre 2017.
- LEGIFRANCE , *Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances , la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647>, consulté en décembre 2017.
- LOUBAT J.-R., *Parcours et projets de vie , Vers une reconfiguration de l'action médico-sociale*, Les Cahiers de l'Actif, n° 446/447, juillet/aout 2013, pp 7-19
- MICHIT R., KLOT V., *Ruptures et passages , D'un espace à l'autre* , Les Cahiers de l'Actif, n° 446/447, juillet/aout 2013, pp 39-56
- PRIAC : Le bilan 2016 et prévisions pour 2017-2018, ARS PACA , 15 p.
- Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie, 2014-2017 , Révision sept. 2014, ARS PACA , 12 p. S
- AMSAH-SAVS, *Les missions SAMSAH-SAVS*, <http://www.samsah-savs.fr/en/dossiers-thematiques/savs/71-missions>, consulté en octobre 2017.
- Schéma régional d'organisation médico-sociale, Composante du projet régional de santé Paca , 2012/2016, ARS PACA, 71 p.
- Schéma des solidarités départementales , Enfance , Autonomie , Insertion , 2014-2018 Conseil Général, 172 p.

● **SOURCES INTERNES : documents institutionnels consultés**

- Bilan 2015 - SAVS Solliès-Pont
- Bilan 2016 - SAVS Solliès-Pont
- Bilan 2015 - SAVS Toulon
- Bilan 2016 - SAVS Toulon
- Compte rendu de la réunion CVS Pôle Social 2016
- Compte rendu de la réunion CVS Pôle Social 2017
- Projet Associatif 2014-2018
- Projet d'établissement du FH 2016-2020
- Projet de service SAVS Solliès-Pont 2016-2020

- Projet de service SAVS Toulon 2016-2020
- Rapport d'évaluation externe 2015 – SAVS Solliès-Pont
- Rapport d'évaluation externe 2013 – SAVS Toulon
- Rapport d'évaluation externe 2015– FH Solliès-Pont
- Rapport d'évaluation interne 2012 - SAVS Toulon
- Rapport d'évaluation interne 2013 - SAVS Solliès-Pont
- Règlement intérieur de l'AVATH

**L'ENTRE DEUX , UNE PASSERELLE VERS L'INSERTION**

**RESUME :**

Aujourd'hui , « les personnes handicapées » souhaitent de plus en plus vivre de façon autonome en milieu ordinaire. Le cadre législatif en vigueur leur donne la possibilité de choisir leur lieu et leur mode de vie mais dans les faits, ce choix de vie est encore loin d'être aussi simple pour eux.

Ce dossier d'expertise technique montre en quoi l'offre de service du Pôle Social est actuellement insatisfaisante et comment il est possible de l'améliorer. Dans ce sens , la mise en place « d'appartements de transition » peut être une solution passerelle vers l'insertion en milieu ordinaire, en complément du FH et du SAVS.

**MOTS CLES :**

Adultes en situation de handicap / Insertion en milieu ordinaire / Logement de transition / Autonomie / Habitat Inclusif